



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 juin 2012
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 19 de la résolution 1996 (2011) du 8 juillet 2011 du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a créé la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour une période initiale d'un an dans l'intention d'en renouveler le mandat en fonction des besoins. Au paragraphe 19 également, le Conseil m'a prié de lui faire rapport tous les quatre mois sur le calendrier prévu de déploiement des composantes de la Mission, de proposer des critères pour la Mission et de le tenir informé des progrès accomplis. Le présent rapport fait le point de la mise en place des composantes de la Mission et de ses activités ainsi que de l'évolution générale de la situation dans le pays depuis mon précédent rapport en date du 7 mars 2012 (S/2012/140). Les critères pour la Mission y figurent en annexe. Il contient par ailleurs des recommandations concernant le renouvellement du mandat de la Mission, qui vient à expiration le 8 juillet 2012.

II. Évolution de la situation politique

2. Au cours de la période considérée, la situation politique a été dominée par la détérioration des relations avec le Soudan, les hostilités le long de la frontière entre les deux pays et les conséquences économiques de l'arrêt de production de pétrole, toutes choses qui ont gêné les efforts du Gouvernement sud-soudanais en vue de l'édification de l'État et la mise en œuvre de réformes. D'importantes avancées ont toutefois été enregistrées, telles que la réunion, du 26 au 29 mars 2012, du Conseil de libération nationale de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) qui a décidé de réformer et de restructurer le parti au pouvoir, le lancement d'un programme de désarmement des civils et parallèlement d'un processus de paix dans l'État de Jonglei, ou encore l'organisation d'une conférence de paix entre Acholi et Madi dans l'État d'Équatoria oriental. Par ailleurs, le Gouvernement a engagé des préparatifs d'une conférence de paix entre les États d'Unité, de Lacs et de Warrap. Il a également nommé 90 ambassadeurs, le pays est devenu membre de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international et son adhésion à la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) est en bonne voie.



Mise en place des institutions nationales

3. Près de cinq mois après sa création, la Commission nationale de révision constitutionnelle ne s'est toujours pas réunie faute de quorum. Le 28 mai, le Président a nommé de nouveaux membres de la Commission, y compris des représentants de la société civile, de groupes féminins et de religieux et de l'APLS et prévu la participation d'autres membres de communautés non représentées portant ainsi à 6 sur un total de 55 le nombre de représentants de la société civile. La Commission prépare un plan de travail qui prévoit notamment des consultations et des audiences publiques au sujet des principales questions constitutionnelles ainsi que son budget, sur la base de ses besoins en personnel, qu'elle devrait soumettre au Forum de coordination des partenaires internationaux dirigé par la MINUSS en vue de recevoir un appui. Toutefois, du fait de ce retard, le calendrier de révision de la Constitution risque d'être trop court pour permettre la participation et la consultation de toutes les parties prenantes.

4. En avril, l'Assemblée législative nationale a adopté les projets de loi relatifs aux élections nationales et au secteur du pétrole, qui doivent encore être signés par le Président de la République. Elle a également adopté le projet de loi sur la gestion des recettes pétrolières qui est actuellement examiné par le Conseil des États. Elle a été saisie du projet de loi sur les médias, alors que le projet de loi sur les organisations non gouvernementales n'a toujours pas été adopté par le Conseil des ministres. Celui-ci a toutefois adopté les projets de loi concernant la Commission de la lutte contre le VIH/sida, le blanchiment de capitaux et le financement de la lutte contre le terrorisme, la création de l'Institut de formation juridique et les recettes fiscales en 2012.

Activités des partis politiques

5. La crise frontalière entre le Soudan et le Soudan du Sud a eu pour conséquence de rassembler les partis politiques qui, pratiquement tous, soutiennent la politique du Gouvernement à l'égard du Soudan.

6. Fin mars, Dans le cadre de son processus de restructuration et de réforme, l'APLS a réuni pour la première fois depuis 2008, son Conseil de libération nationale, qui est le deuxième organe politique par ordre d'importance. Dans son discours d'ouverture, le Président Salva Kiir Mayardit, qui s'exprimait en tant que président de l'APLS, a déclaré que le parti était déterminé à mettre en œuvre des réformes et à renforcer l'engagement politique de ses membres au niveau de la base, en insistant sur le rôle des jeunes et des femmes. Le Conseil a décidé de créer sept commission chargées de revoir le programme et les règles de fonctionnement interne de l'APLS, et d'admettre à nouveau les membres qui avaient quitté le parti au cours des élections d'avril 2010. Il a également approuvé les mesures d'austérité décidées par le Gouvernement auquel elle a demandé de défendre l'intégrité du territoire du Soudan du Sud.

7. D'autres partis politiques sont en train de revoir leur constitution et de mobiliser leurs membres afin de satisfaire aux critères d'enregistrement en tant que parti politique national fixés par la loi sur les partis politiques.

Lutte contre la corruption

8. Les titulaires de postes élevés dans la fonction publique avaient jusqu'au 31 mars pour déclarer leur revenu et leur patrimoine, et confirmer qu'ils n'avaient aucun lien avec des entreprises privées. La Commission de lutte contre la corruption a fait savoir qu'elle avait préparé à l'intention du Président un rapport pour suite à donner, notamment le licenciement des fonctionnaires qui ne s'étaient pas acquittés de leurs obligations à cet égard. Elle a par ailleurs mené des enquêtes qui lui ont permis de récupérer environ 60 millions de dollars de fonds détournés, et qui seront reversés au budget de l'État.

9. Dans son discours d'ouverture de la deuxième session du Parlement, début juin, le Président Salva Kiir Mayardit a déclaré qu'il avait écrit à tous les fonctionnaires pour leur demander de rembourser les fonds détournés. Par la suite, le Parlement a décidé de suspendre tous les fonctionnaires auxquels les lettres avaient été adressées, alors que parallèlement des organisations de la société civile ont demandé instamment que les affaires de détournement soient renvoyées à la Commission de lutte contre la corruption et au Ministère de la justice pour enquêtes et poursuites. Le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif étudient maintenant comment procéder.

10. Les projets de lois sur l'audit des comptes de la nation et la lutte contre la corruption sont toujours en cours d'examen par le Ministère de la justice. La Chambre nationale d'audit a examiné, avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le projet de loi sur l'audit et notamment les questions liées à son indépendance. De son côté, la Commission de lutte anticorruption a rédigé un nouveau projet de loi qui, notamment, lui confère des pouvoirs de poursuites.

III. Situation économique

11. Alors que l'arrêt de la production pétrolière a provoqué une baisse de 98 % des recettes de l'État, le Gouvernement a approuvé en février un budget d'austérité pour la fin de l'exercice budgétaire se terminant le 30 juin 2012. Ce budget, qui prévoit de ramener les dépenses publiques de l'État de 880 millions de livres en janvier à 650 millions de livres pour les cinq mois suivants, représente une baisse de 27 % des dépenses par rapport au budget initial pour l'exercice 2011/12. Les mesures prévues sont notamment une baisse de 50 % des dépenses de fonctionnement et d'investissement et une réduction de 10 % des transferts publics ainsi que le gel des traitements et des allocations. Le Gouvernement a également lancé une campagne visant à améliorer la perception des recettes douanières, des impôts et des droits sur les visas, qui s'est traduite par une augmentation de 85 % des recettes mensuelles entre décembre 2011 et avril 2012. Toutefois, en dépit de ces mesures, les dépenses se sont maintenues au même niveau, voire ont augmenté, au cours des mois considérés, en partie en raison de la mobilisation de l'APLS le long de la frontière.

12. Dans le cadre de l'élaboration du budget pour l'exercice 2012/13, qui débutera le 1^{er} juillet, le Comité chargé du programme d'austérité a préparé une nouvelle série de recommandations, qui ont été approuvées par le Conseil des ministres, et qui seront soumises à l'Assemblée nationale en juin. Ces mesures ont pour objectif de ramener le budget de l'exercice 2012/13 à 6,4 milliards de livres, soit 530 millions de livres de dépenses par mois, ce qui représente une nouvelle baisse de

près de 20 % par rapport à la période d'austérité précédente et une diminution de 40 % par rapport au budget initial pour l'exercice 2011/12. Le projet de budget prévoit d'importantes réductions de dépenses d'investissement et opérationnelles ainsi que la baisse de certaines allocations.

13. Le Gouvernement a fait savoir qu'en dépit de ces mesures, les recettes attendues ne permettront pas de couvrir les dépenses prévues et actuelles. En conséquence, outre la poursuite des négociations avec la République du Soudan au sujet des redevances pour le transit du pétrole, il cherchera à continuer d'accroître les recettes non pétrolières, à obtenir de nouveaux prêts (prêts intérieurs à des conditions commerciales, prêts internationaux concessionnels et, si nécessaire, prêts internationaux à des conditions commerciales), ainsi qu'à accorder des concessions pour l'exploitation du pétrole et d'autres ressources naturelles. Le Président et de hauts représentants du Gouvernement se sont rendus dans des pays partenaires afin de discuter de questions liées à la coopération économique et d'autres questions bilatérales. Une conférence internationale de promotion des investissements privés a été organisée à Djouba du 20 au 22 mars.

14. Compte tenu des possibilités limitées d'emprunts en devises sur le marché, la livre sud-soudanaise, dont la parité est officiellement fixée à 2,95 livres pour 1 dollar des États-Unis, s'est dépréciée, et se négocie aux environs de 5,0 livres pour 1 dollar des États-Unis sur le marché parallèle. Le manque de devises s'est par ailleurs traduit par une pénurie de matières premières de base, notamment de carburant, qui sont importées. Les prix des denrées alimentaires de base et des matières premières augmentent dans tout le pays, et la hausse a parfois atteint 100 % à 200 % dans les régions frontalières au cours des derniers mois.

IV. Aspects régionaux

Relations entre le Soudan du Sud et le Soudan

15. Les négociations entre le Soudan du Sud et le Soudan, menées sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine présidé par l'ancien Président Thabo Mbeki, qui portent sur les questions en suspens entre les deux pays, notamment les dispositions financières concernant le pétrole, les questions de nationalité et de citoyenneté et la délimitation de la frontière, se sont poursuivies à Addis-Abeba. Le 12 mars, les équipes de négociations des deux pays sont parvenues à un projet d'accord au sujet de la nationalité et de la délimitation des frontières. Elles ont convenu de poursuivre les pourparlers sur la base du principe de viabilité et de sécurité mutuelles, et des plans ont été élaborés en préparation de la rencontre au sommet entre les Présidents Salva Kiir Mayardit et Omar Hasan al Bashir le 3 avril à Djouba pour la ratification des accords précédemment conclus et l'adoption d'une méthode de travail en vue du règlement des questions encore en suspens.

16. Toutefois, les rapports entre les deux États se sont fortement détériorés fin mars en raison d'une hausse sensible des violences le long de la frontière, accompagnée par un discours guerrier. Chaque partie a accusé l'autre, entre autres, d'utiliser des intermédiaires pour le déstabiliser.

17. Le conflit le long de la frontière s'est intensifié en avril lorsque l'APLS a occupé, le 10 avril, la région pétrolière de Heglig, connue sous le nom de Panthou

par les Soudanais du Sud, dont elle accusait les forces armées soudanaises de se servir comme base pour mener leurs attaques, avec pour conséquence une réduction de plus de 50 % de la production pétrolière du Soudan. Le Gouvernement sud-soudanais a déclaré qu'il continuerait d'occuper la région tant qu'il n'obtiendrait pas la garantie que celle-ci ne sera pas utilisée pour lancer de nouvelles attaques contre le territoire sud-soudanais. Toutefois, le 20 avril, sous la pression de la communauté internationale, et notamment à la suite d'une déclaration du Président du Conseil de sécurité demandant aux deux parties de mettre fin aux hostilités et au Gouvernement sud-soudanais de se retirer de Heglig, il a annoncé le retrait inconditionnel de l'APLS. Compte tenu de la poursuite des combats de long de la frontière et des bombardements aériens, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a adopté le 24 avril une feuille de route assortie d'un calendrier précis pour le règlement des questions en suspens. Le 2 mai, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2046 (2012), prévoyant des mesures en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et par laquelle il a fait sienne la feuille de route de l'Union africaine. Celle-ci prévoit notamment l'arrêt des hostilités dans un délai de 48 heures et l'activation du mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, la mise en place de la zone frontalière démilitarisée de sécurité et la conclusion dans un délai de trois mois d'un accord général sur l'ensemble des différends. Le dernier bombardement aérien du Soudan du Sud, confirmé de manière indépendante par la MINUSS dans sa zone de responsabilité, a eu lieu le 5 mai.

18. Le 3 mai, le Gouvernement sud-soudanais a déclaré qu'il appliquerait intégralement les dispositions de la résolution 2046 (2012) et qu'il chercherait à trouver une solution au sujet de ses revendications sur Heglig par le biais de mécanismes juridiques internationaux. Début mai, il a approuvé une nouvelle carte du pays, incorporant Heglig et d'autres territoires contestés, dont certains actuellement administrés par le Kenya et l'Ouganda.

19. Les affrontements de long de la frontière et l'occupation de Heglig par l'APLS ont déclenché de vastes manifestations populaires favorables à l'occupation de Heglig et exigeant que les forces armées soudanaises mettent fin aux bombardements qui faisaient des victimes parmi la population civile. La population a également critiqué l'ONU et l'Union africaine pour avoir exigé le retrait de l'APLS de Heglig. Des manifestations ont été organisées devant les bâtiments de la MINUSS, afin d'exiger que celle-ci protège la population et invoque son mandat, qui avait été approuvé en vertu du Chapitre VII de la Charte, pour aider le Soudan du Sud à se défendre. Ces divers événements ont révélé au grand jour une profonde méconnaissance du mandat de la Mission qui, pour y remédier, a lancé une campagne d'information dans tout le pays.

Relations étrangères et diplomatiques du Gouvernement

20. Le 7 mars, le Président a nommé 90 ambassadeurs, dont neuf femmes, au service diplomatique et consulaire du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale.

21. Le Soudan du Sud est devenu membre du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale le 18 avril. Fin avril, la Communauté de l'Afrique de l'Est a annoncé qu'elle accélérerait la procédure d'examen de la demande d'adhésion du Soudan du Sud, demande qui sera examinée au Sommet de la Communauté prévu en novembre. En vue d'intégrer les composantes de l'Autorité intergouvernementale

pour le développement (IGAD), le Soudan du Sud a mis en place, le 5 mai, un groupe d'alerte rapide en cas de conflit intégré au réseau d'alerte rapide et de réaction en cas de conflit de l'IGAD qui contribue au règlement des conflits entre communautés pastorales.

Coopération intermissions

22. La MINUSS a continué de coopérer avec l'ensemble des missions opérant au Soudan et au Soudan du Sud. La MINUSS, la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et l'Opération hybride Union-africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) ont coopéré afin que la migration des éleveurs dans les zones frontalières entre le Soudan et le Soudan du Sud se déroulent pacifiquement. L'appui administratif et logistique fourni à la FISNUA a notamment concerné la plate-forme logistique de Wau et le bureau de liaison de Djouba. La MINUSS a également fourni un appui au Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) au cours du processus électoral dans ce pays et à la mise en place de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), en déployant un avion en Libye.

23. La MINUSS a participé à la réunion des coordonnateurs concernant l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) qui s'est tenue les 22 et 23 mars sous la présidence de l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la LRA et du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, et qui a été suivie le 24 mars par le lancement à Djouba de l'initiative de coordination régionale de l'Union africaine et l'installation du quartier général de la Force régionale à Yambio. Le 15 mai, une première réunion de coordination a été organisée à Yambio entre la MINUSS, l'Union africaine et la Force régionale, au cours de laquelle les participants ont insisté sur la nécessité d'une coopération étroite entre les diverses forces.

V. Situation sur le plan de la sécurité

Incidents à la frontière

24. La situation sur le plan de la sécurité le long de la frontière avec le Soudan s'est nettement détériorée pendant la période considérée, ce qui a mobilisé une grande partie de l'attention du Gouvernement sud-soudanais et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Dans l'État de l'Unité, le 26 mars, une position de l'Armée populaire de libération du Soudan à Tishwin a été attaquée par des forces aériennes et terrestres. Le lendemain, les environs de Bentiu, la capitale de l'État, ont été bombardés, et le 31 mars, les régions de Manga et de Panakuach ont été la cible de bombardements aériens. Le Gouvernement sud-soudanais a répliqué en repoussant les Forces armées soudanaises de la zone de Tishwin vers Heglig.

25. Après une intervention appuyée de la communauté internationale, les deux parties se sont entendues pour se retirer sur leurs positions initiales, tout en continuant à s'accuser mutuellement d'avoir ouvert les hostilités et d'être impliquées dans les actions se déroulant de part et d'autre de la frontière. Un calme relatif a prévalu jusqu'au 10 avril, date à laquelle, suite à l'annonce de nouveaux bombardements, l'Armée populaire de libération du Soudan a franchi la frontière et a occupé Heglig et ses installations pétrolières. Il s'en est suivi une grave escalade,

avec d'intenses combats au sol entre l'Armée populaire et les Forces armées soudanaises, et des attaques aériennes menées par ces dernières au Soudan du Sud, notamment des bombardements à Bentiu et aux alentours les 14 et 15 avril, qui ont causé la mort de plusieurs civils, et un bombardement aérien qui a tué sept personnes et causé des dégâts dans une base d'appui des Nations Unies dans le comté de Mayom dans l'État de l'Unité, le 15 avril, sans toutefois faire de victimes parmi le personnel de l'ONU. J'ai fermement condamné les tueries de civils pendant les bombardements aériens, comme l'a fait ma Représentante spéciale pour le Soudan du Sud et Chef de la MINUSS, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé.

26. Plusieurs jours après l'adoption, le 2 mai, de la résolution 2046 (2012) du Conseil de sécurité, la MINUSS a continué à recevoir des informations signalant des bombardements aériens aveugles et des attaques menées par les Forces armées soudanaises dans l'État de l'Unité. Des bombardements ont notamment été signalés à Lalop le 3 mai, quelques heures avant la limite fixée par le Conseil de sécurité pour la cessation des hostilités, et la MINUSS a confirmé la présence de cratères fraîchement formés dans la zone, à 24 kilomètres à l'intérieur du territoire sud-soudanais. Malgré les promesses répétées du Gouvernement sud-soudanais, l'Armée populaire de libération du Soudan a continué à restreindre l'accès à certaines zones, notamment dans le Bahr el-Ghazal occidental.

Milices

27. Pendant la plus grande partie du mois de mars et le début du mois d'avril, peu d'activités de milices ont été signalées au Soudan du Sud, si l'on excepte l'État du Haut-Nil, où des milices rebelles auraient été mobilisées sous le commandement général du général de corps d'armée Gordon Kuong, chef des Forces de défense du Soudan du Sud. Entre le 15 et le 30 avril, la MINUSS a confirmé quatre affrontements dans l'État du Haut-Nil, le plus important d'entre eux étant l'attaque menée le 27 avril par une milice contre des positions de l'Armée populaire de libération du Soudan près de Malakal; cette dernière a repoussé l'attaque, ce qui a causé la mort d'un certain nombre de miliciens et de plusieurs de ses soldats. À la suite de ces événements, la MINUSS a été témoin de la reddition à l'Armée populaire de 215 miliciens et de 2 généraux dans l'État du Haut-Nil : ils seraient tous en cours d'intégration dans l'Armée.

28. Pendant la période considérée, il n'y a pas eu de confirmation d'incidents liés à l'activité de milices dans les États de l'Unité ou du Jongleï. Suite aux négociations qu'il a menées avec le Mouvement (Armée) démocratique du Soudan du Sud, le Gouvernement est en train d'intégrer environ 1 800 soldats issus de ce mouvement à l'Armée populaire de libération du Soudan. Les négociations ont débouché sur la signature début mars d'un accord avec Peter Kuol Chol, successeur de feu George Athor. Le 15 avril, l'Armée de libération du Soudan du Sud (SSLA) et le Mouvement (Armée) démocratique du Soudan du Sud ont publié un communiqué de presse annonçant que David Yau Yau (un membre de la communauté Murle), qui avait récemment rejoint de nouveau Khartoum, avait été nommé commandant en chef des milices de l'État de Jongleï. Le processus d'intégration à l'Armée populaire de plusieurs centaines de soldats d'Athor se poursuit. L'ancien chef de milice Peter Gatdet a été nommé commandant adjoint de l'opération de désarmement de la population civile au Jongleï. Pour l'heure, le Gouvernement sud-soudanais maintient

que toutes les milices restantes au Soudan du Sud agissent pour le compte du Soudan et ont pour ordres d'envahir les installations pétrolières, de proclamer l'indépendance par rapport au Soudan du Sud et de renverser le Gouvernement en place.

Conflits interethniques

29. Après les graves attaques qui se sont produites dans l'État du Jongleï entre décembre 2011 et janvier 2012, un calme relatif règne actuellement : le processus de paix progresse de façon visible et les forces de sécurité déployées dans le cadre du désarmement de la population civile sont très présentes. Des attaques sporadiques et de faible envergure, attribuées en grande partie aux Murle, se sont encore produites. Le Gouvernement sud-soudanais a pris des mesures visant à réduire les affrontements interethniques et à améliorer la sécurité dans cet État, comme la mise en place d'un processus de désarmement de la population civile, celle d'un processus de réconciliation conduit par un Comité pour la paix dont les membres sont nommés par le Président, et la création d'une Commission d'enquête chargée d'élucider les attaques qui se sont produites entre décembre 2011 et janvier 2012.

30. À l'initiative du Comité présidentiel pour la paix, la réconciliation et la tolérance dans l'État du Jongleï, présidé par l'archevêque Daniel Deng de l'Église épiscopale soudanaise, une conférence pour la paix dans tout le Jongleï s'est déroulée entre le 1^{er} et le 5 mai, faisant suite à un mois de consultations et à quatre miniconférences auxquelles ont participé des membres des diverses communautés, dont des jeunes et des femmes. Les décisions issues de la Conférence ont répertorié les principaux points conflictuels et ont été paraphées par les chefs suprêmes en présence du Président Salva Kiir Mayardit. Le mandat du Comité pour la paix a été élargi pour inclure la surveillance de l'application des décisions prises. Par la suite, les chefs de l'ethnie Lou Nuer et les politiciens du grand comté d'Akobo ont organisé une conférence de la réconciliation entre le 23 et le 25 mai. La MINUSS a continuellement soutenu et encouragé ce processus de paix.

31. Une Commission d'enquête a été créée par décret présidentiel le 4 mars pour faire la lumière sur les attaques survenues entre décembre 2011 et janvier 2012 dans l'État du Jongleï. Maintenant que la Conférence pour la paix a eu lieu, on pense que la Commission sera officiellement investie de ses pouvoirs et commencera à travailler. La MINUSS a elle aussi mené une enquête sur ces attaques, qui a révélé qu'elles ont causé la mort de 612 Murle et de 276 Lou Nuer et Dinka, et a élaboré un rapport qui a été rendu public le 25 juin 2012. Ce dernier recommande au Gouvernement de prendre un certain nombre de mesures, comme l'exécution du mandat de la Commission d'enquête et le renforcement du système judiciaire afin de dégager les responsabilités dans les infractions liées à la violence intercommunautaire.

32. Fin mars, des sources ont signalé des affrontements et des vols de bétail entre les ethnies Jikany et Lou Nuer dans plusieurs zones des États du Jongleï et du Haut-Nil le long de la frontière éthiopienne et au-delà de celle-ci, qui auraient fait plusieurs morts et blessés. Cependant, la MINUSS a eu du mal à vérifier en temps voulu l'ampleur et l'impact de ces attaques au Soudan du Sud, la zone en question, composée d'un réseau complexe de cours d'eau peu profonds, étant inaccessible.

33. Dans le reste du Soudan du Sud, la réunion d'une Conférence des trois États, soutenue par la MINUSS et dont le but est de résoudre les conflits liés au partage

des ressources naturelles, originellement prévue en mars, a été reportée à la fin 2012, après la saison des pluies. Dans les Équatorias (Équatoria oriental, Équatoria central, Équatoria occidental), une conférence pour la paix entre les Acholi et les Madi s'est tenue en avril pour apaiser les tensions nées des violences qui ont opposé les deux ethnies en octobre-novembre 2011; il y a été décidé de cesser les hostilités et de créer un comité conjoint Madi-Acholi pour la paix et la réconciliation.

Désarmement des civils

34. Le 12 mars, le Président Salva Kiir Mayardit a lancé, dans l'État du Jongleï, le processus de désarmement des civils. Deux mille policiers et environ 10 000 militaires de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) ont été déployés au Jongleï pour ce processus de désarmement et pour la protection des civils dans le cadre de l'opération « Restore Peace » sous le commandement du général de l'APLS Kuol Diem Kuol.

35. Pour encourager les populations à remettre volontairement les armes qu'elles détiennent, le Gouvernement a lancé une vaste campagne de sensibilisation. De la mi-mars au début d'avril, la MINUSS a aidé le Vice-Président du Soudan du Sud dans ses visites de sensibilisation de toutes les populations. Les chefs locaux ont été invités à s'assurer que les populations remettent bien de façon pacifique et volontaire toutes les armes qu'elle possède, et, en retour, ces populations ont demandé au Gouvernement de se charger de les protéger, en particulier d'assurer la sécurité après ce désarmement. Lors de la conférence de la paix dans le Jongleï, du 1^{er} au 5 mai, les chefs de toutes les collectivités locales ont recommandé de poursuivre le désarmement. Selon le Gouvernement, le désarmement s'est bien déroulé, plus de 10 400 armes ont été collectées jusqu'à présent, et les autorités ont ajouté que les forces de sécurité resteraient déployées dans les zones reculées après l'achèvement de ce désarmement afin de mettre en place des zones tampons entre les différentes ethnies. Mais les plans des autorités pour le stockage et le transport des armes collectées n'ont pas encore été précisés.

36. D'emblée, la MINUSS a engagé le Gouvernement du Soudan du Sud à encourager ce désarmement, visant systématiquement le rétablissement de la paix et la stabilité dans le Jongleï, faisant valoir que ce désarmement devait être mené de façon simultanée, volontaire et pacifique, la sécurité devant être garantie aux personnes ayant remis des armes, et en encourageant l'APLS à prendre des mesures pour réduire au minimum le risque de violence et de violation des droits de l'homme. Ces mesures de précaution comprennent notamment la diffusion d'un code de conduite à l'intention des forces armées, le déploiement de conseillers juridiques et de juges militaires et un soutien logistique additionnel.

37. La MINUSS suit de près ce désarmement des civils en déployant des équipes intégrées composées de civils, de militaires et de policiers, qui avaient déjà mené 75 missions dans 98 localités de l'ensemble de l'État du Jongleï au 14 juin. Lors de la conférence de la paix dans le Jongleï, le 5 mai, les dirigeants communautaires ont estimé que l'Armée populaire de libération du Soudan avait joué un rôle positif en affermissant la sécurité et la protection et qu'elle s'était conduite de façon responsable durant le désarmement des civils. Néanmoins, la MINUSS a connaissance de 63 affaires de violations des droits de l'homme dans un tiers environ des localités visitées.

38. La majorité (43) de ces affaires de violations présumées des droits de l'homme concernent le comté de Pibor, 12 autres le comté de Bor et, quelques-unes, 5 autres comtés. Les affaires signalées jusqu'à présent sont 6 meurtres et 13 viols ou tentatives de viol. Il est probable que le nombre de viols est une sous-estimation car les femmes hésitent souvent à se plaindre de ce type de violence, en particulier quand les militaires sont toujours là. Trente-trois affaires de torture et autres formes de mauvais traitements, impliquant environ 200 personnes, ont été signalées, notamment des allégations de noyade simulée et de passage à tabac, la victime étant liée à un arbre. Le 18 avril, un commandant de l'Armée populaire de libération du Soudan a admis que ces méthodes étaient à proscrire et indiqué qu'il lancerait une enquête. La MINUSS a également examiné ces affaires avec les autorités du Soudan du Sud et le commandement de l'APLS aussi bien dans l'État du Jongleï qu'à Djouba, et les uns et les autres ont signalé leur volonté de suivre ces affaires. Jusqu'à présent, les autorités ont pris des mesures dans huit de ces affaires, en plaçant les intéressés en détention ou en les déférant à une cour martiale mais, jusqu'à présent, aucune de ces affaires n'a porté sur des actes de torture. La Mission suit ces affaires de près et encourage la responsabilisation de tous. En juin, la Mission a également évoqué auprès des autorités une série d'incidents attribués au 365^e bataillon déployé à Pibor.

39. Un groupe de policiers auxiliaires, qui aurait compté 500 hommes, aurait tiré en l'air à Likuongole, les 8 et 9 juin, et il en aurait résulté des violations présumées. La MINUSS a déployé ses équipes dans les villes de Likuongole et Manyabol pour rassurer la population et enquêter sur ces plaintes. Il a été établi que deux enfants ont été tués. La police du Soudan du Sud procède actuellement à une enquête.

40. Un certain nombre de jeunes gens armés auraient fui vers les zones frontalières proches de l'Éthiopie et vers d'autres zones inaccessibles aux forces qui conduisent le processus de désarmement, sans doute pour se dérober à la collecte des armes. Il est clair que le désarmement n'est pas un événement ponctuel et qu'il faudra du temps pour que les civils remettent leurs armes et aient confiance dans la capacité des institutions du Soudan du Sud de les protéger. La gestion de ce processus, une fois que ces jeunes hommes armés seront rentrés, sera un test critique pour les autorités du Soudan du Sud.

41. Dans la province Équatoria-Oriental, un exercice de désarmement a eu lieu à l'improviste du 22 au 24 mars dans le comté de Torit, dont les habitants avaient accusé les soldats de l'Armée populaire de libération du Soudan de proférer des menaces contre des civils, les délogeant par la force de leurs domiciles, passant à tabac de façon aveugle les hommes, les femmes et les enfants, violant une femme et une fille et battant mortellement un homme. À la fin d'avril, le Gouverneur de cet État a présenté publiquement des excuses et un comité d'enquête a été désigné. La MINUSS en attend les conclusions.

Les migrations

42. Si les migrations entre le Soudan et le Soudan du Sud ont généralement été paisibles, certaines ethnies, en particulier les Misseriya, se sont heurtées à des difficultés en raison des tensions entre les deux pays le long de leur frontière commune. Cette année, la migration habituelle des Misseriya vers l'État du Warab ou l'État du Bahr el Ghazal Nord n'a pas eu lieu. Dans l'État du Warab, les populations locales s'y sont opposées jusqu'à ce qu'ait été trouvé un règlement

politique permettant aux Ngok Dinka de regagner leurs terres à Abyei. Les Rizeigat ont migré du Sud-Darfour vers le Bahr el Ghazal Nord, mais non vers le Bahr el Ghazal occidental, car une conférence sur le problème des migrations n'a pas eu lieu en raison des tensions le long de la frontière avec le Soudan.

43. Avec la déclaration du 29 avril du Gouvernement du Soudan sur l'état d'urgence le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud, et après les menaces proférées contre les marchands, les nomades se trouvant actuellement dans le Soudan du Sud se sont dits préoccupés par leur voyage de retour au Soudan, ce qui pourrait causer des problèmes à la frontière.

VI. Exécution du mandat de la Mission

44. Le mécanisme MINUSS-Gouvernement de la République du Soudan du Sud concernant l'exécution du mandat de la Mission, coprésidé par le Vice-Président Riek Machar Teny et mon Représentant spécial, a continué de tenir des réunions bihebdomadaires pour examiner l'évolution de la situation dans certains domaines relevant de ce mandat, notamment la sécurité, la consolidation de la paix et l'élaboration d'une constitution. Le mécanisme joue un rôle essentiel en ce qu'il permet à mon Représentant spécial de porter certaines questions le préoccupant, telles que les violations des droits de l'homme accompagnant le désarmement civil, à l'attention du Gouvernement de la République du Soudan du Sud, au Gouvernement de faire part de ses vues à la Mission et à la Mission de consulter le pays hôte sur ses objectifs et l'exécution de son mandat s'agissant du plan d'appui à la consolidation de la paix. En outre, mon Représentant spécial s'est régulièrement entretenu avec le Président Salva Kiir Mayardit et les Gouverneurs des États et a organisé des séances d'information bihebdomadaires à l'intention de la communauté diplomatique.

Transition de la Mission de la phase de démarrage à celle de consolidation

45. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1996 (2011), la MINUSS, en consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Siège de l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement de la République du Soudan du Sud, a défini toute une série d'objectifs et d'indicateurs correspondants permettant de mesurer les progrès accomplis sur la voie de l'exécution du mandat de la Mission (voir annexe). Ces objectifs correspondent également aux principaux objectifs du plan de développement du Soudan du Sud. La Mission fera rapport régulièrement sur les progrès réalisés pour atteindre ces objectifs compte tenu de l'évolution de la situation dans la région et des conséquences de l'arrêt de la production de pétrole et, le cas échéant et en consultation avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement de la République du Soudan du Sud, ajustera les objectifs et indicateurs pour s'assurer qu'ils demeurent réalistes et réalisables.

46. L'effectif de la composante civile de la Mission s'élève actuellement à 811 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 400 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 305 Volontaires des Nations Unies, les taux de vacance de postes étant respectivement de 21 %, 30 % et 40 %.

47. Au 14 juin 2012, l'effectif de la composante militaire de la Mission s'élevait à 5 638 soldats sur les 7 000 autorisés, dont 3 796 soldats d'infanterie, 1 551

facilitateurs et 291 officiers d'état-major et officiers de liaison militaire. La Mission espère pouvoir atteindre le chiffre prévu de 7 000 d'ici à octobre 2012. Au 14 juin également, l'effectif de la composante Police des Nations Unies s'élevait à 493 personnes venant de 36 pays, sur les 900 conseillers de police autorisés. Le renforcement des forces de la Police des Nations Unies dépend de la construction des bases d'appui dans les comtés et d'autres infrastructures et de la capacité d'absorption de l'appui des Nations Unies du Gouvernement de la République du Soudan du Sud.

48. L'établissement prévu au cours de l'exercice de 19 bases d'appui dans les comtés a été ardu, du fait des difficultés rencontrées pour obtenir les ressources liquidées par la MINUS au Soudan et des retards accumulés dans le port kényan de Mombasa ainsi que dans le déploiement des unités de génie nécessaires. Huit bases sont actuellement opérationnelles et sept en sont à diverses étapes de la construction, toutes devant être terminées avant la fin de l'année. Un financement a été obtenu pour 25 « portails de développement » reliés aux bases d'appui devant être construits par le PNUD et bénéficiers de l'appui de la MINUSS. Ces portails comprennent des centres de développement communautaires et des bureaux destinés aux autorités chargées des comtés et permettront au personnel des Nations Unies et aux responsables des comtés de partager des locaux. Ils serviront également de base aux activités de développement des organismes des Nations Unies et autres partenaires de développement. La MINUSS a également construit cinq nouvelles bases opérationnelles de compagnie. Deux autres devraient être terminées en juillet et le déploiement militaire devrait être achevé en août 2012. La Mission appuie également la construction de trois installations provisoires pour les opérations de désarmement, démobilisation et réintégration.

Composante militaire

49. Un bataillon d'infanterie rwandais et une compagnie du génie japonaise ont été intégrés dans la Mission. Le bataillon bangladais et l'hôpital de niveau 2 ont été rapatriés début mai après avoir été remplacés par des contingents rwandais et cambodgien respectivement. Le Cambodge a également déployé une compagnie de police militaire forte de 70 personnes. Les bataillons indien et kényan ont terminé leur redéploiement interne vers leurs zones de responsabilité respectives. La Force continue de disposer de quatre bataillons d'infanterie au lieu des six autorisés. Le déploiement avancé des bataillons mongol et népalais, retardé faute des capacités de génie nécessaires à l'établissement des bases d'opérations et du fait des frappes aériennes dans la région frontalière, a actuellement lieu dans la zone relevant de la Mission en préparation du déploiement du reste des deux bataillons d'ici à la fin du mois de juillet 2012. La capacité opérationnelle de la Force demeurera incomplète de juillet à décembre 2012 ou jusqu'à ce que les compagnies légères du génie du Népal, de la Mongolie et du Rwanda soient chacune remplacées par une quatrième compagnie d'infanterie légère. C'est parmi les bataillons d'infanterie qui, avec 3 796 personnes, ne représentent que 76,6 % du total autorisé que le manque d'effectifs se fait le plus sentir.

50. S'agissant des problèmes de capacités, le manque chronique d'hélicoptères militaires est extrêmement préoccupant. Ce manque limite fortement les capacités d'intervention rapide et d'extraction en cas de crise. Compte tenu de la longueur des saisons des pluies au Soudan du Sud, une évaluation sera également entreprise pour

déterminer si l'utilisation des cours d'eau du pays pourrait améliorer la mobilité de la Mission.

Composante police

51. La Police des Nations Unies reste stationnée dans les capitales de tous les États et dans 23 comtés. Le déploiement a été ralenti du fait des problèmes de logement et des capacités de génie limitées. Les activités prescrites, menées dans le cadre de la colocalisation, ont porté principalement sur le renforcement des capacités des services de police du Soudan du Sud.

52. La Police des Nations Unies et le PNUD ont continué d'apporter leur appui à la sélection et à l'immatriculation des fonctionnaires de police et des agents pénitentiaires dans tout le pays. Au 14 juin, 37 500 fonctionnaires de police avaient été immatriculés. L'immatriculation, qui aurait dû se terminer en mars, a pris du retard du fait de problèmes logistiques, du début de la saison des pluies et de la modification des priorités gouvernementales en raison du conflit frontalier. La Police des Nations Unies, en coordination avec le PNUD et avec l'appui de plusieurs donateurs, a continué d'apporter son appui à la formation des fonctionnaires de police, notamment pour ce qui est de l'apprentissage de l'anglais, portant le nombre total de fonctionnaires formés à 5 097 au 14 juin. La mise en place des infrastructures au Centre de développement unifié Dr. John Garang (Rajaf) se poursuit également.

53. Pour renforcer le mécanisme de contrôle des services de police et soutenir la réforme de ces derniers, la Police des Nations Unies a collaboré à la modification de leur structure organisationnelle. Les Services de police du Soudan du Sud et la Police des Nations Unies s'emploient également de concert à mettre en place des unités de police chargées du corps diplomatique et des frontières.

Protection des civils

54. Bien que le niveau de violence intercommunautaire ait diminué depuis mon précédent rapport, la population civile, en particulier les femmes et les enfants, a continué de faire l'objet d'attaques au cours du conflit armé et des violences au Soudan du Sud. Des pertes en vies humaines ont été à déplorer parmi les civils lors des récents heurts frontaliers entre le Soudan du Sud et le Soudan.

55. Compte tenu du fait que les précédents processus de désarmement ont débouché sur des accrochages armés graves et la mort de civils, la possibilité que des civils puissent être blessés au cours du désarmement au Jonglei est extrêmement préoccupante. Les risques de violences demeurent élevés tant que les milices de jeunes n'ont pas été complètement désarmées et la MINUSS continuera de contrôler la façon dont le Gouvernement de la République du Soudan du Sud traite les violations qu'elle a portées à son attention. Conformément à la politique de prudence et diligence, la MINUSS, hormis le fait qu'elle a facilité la campagne de sensibilisation du Gouvernement de la République du Soudan du Sud visant à encourager une remise volontaire des armes, n'a fourni aucun soutien matériel ou logistique direct à ce gouvernement pour le processus de désarmement civil.

56. Les heurts frontaliers entre le Soudan du Sud et le Soudan se sont également traduits par des morts et des blessés parmi les civils. La MINUSS a pris acte des

attaques aériennes lancées sans discernement contre le Soudan du Sud qui ont été portées à l'attention du Conseil de sécurité.

57. La MINUSS a mis au point sa stratégie de protection des civils en se fondant sur une évaluation des risques à l'échelle du pays et de vastes consultations. Un groupe de travail chargé de la protection des civils se réunit régulièrement pour coordonner la mise en œuvre du mandat de protection de la Mission. La MINUSS a également mis au point un plan de formation permettant de lancer les modules de formation Département des opérations de maintien de la paix/Département de l'appui aux missions de protection des civils adaptés à la situation au Soudan du Sud. Elle a par ailleurs élaboré une stratégie d'alerte et d'intervention rapides, et des capacités opérationnelles provisoires devraient être en place d'ici à l'été 2012. Le manque critique de ressources et de capacités a toutefois fait obstacle à la mise en œuvre du mandat de protection de la MINUSS.

58. La MINUSS et le Groupe de protection ont renforcé la coordination, partageant les informations et élaborant conjointement des plans d'urgence concernant le déplacement et le retour des Soudanais du Sud du Soudan. À la demande du Coordonnateur des opérations humanitaires, la MINUSS a contribué à promouvoir le caractère civil des camps de réfugiés et établissements humains se trouvant dans les États frontaliers en fournissant une protection et organisant des patrouilles.

Protection des enfants

59. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, 154 enfants qui avaient été recrutés par la SPLA ont été libérés et ont retrouvé leur famille. Sur les 91 enfants qui avaient été libérés au cours de la période sur laquelle portait le rapport précédent, 71 ont été inscrits aux programmes de réintégration soutenus par l'UNICEF par le biais des ONG. L'enregistrement des enfants séparés des leurs, dont la majorité se trouvait dans le camp de réfugiés de Yida, s'est poursuivi, portant le nombre total d'enfants séparés de leur famille ayant été enregistrés à 2 044. La MINUSS et l'UNICEF ont collaboré avec les autorités du Jongleï pour enregistrer 170 enfants et faire en sorte qu'ils retrouvent leur famille.

60. Le 12 mars, un plan d'action révisé SPLA-ONU sur la libération de tous les enfants associés aux forces armées du Soudan du Sud a été signé en présence de ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Radhika Coomaraswamy. Le plan d'action oblige le Gouvernement de la République du Soudan du Sud à faire en sorte qu'aucun enfant ne se trouve dans les rangs de la SPLA. Il s'ensuit que la SPLA a publié quatre ordonnances du commandement militaire demandant qu'il soit mis fin au recrutement des enfants, que les enfants recrutés soient libérés et que les écoles occupées par les soldats de la SPLA soient évacuées. La SPLA a autorisé la MINUSS, l'UNICEF et la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration à accéder à toutes les casernes militaires du Soudan du Sud à des fins de vérification.

61. S'agissant des récents incidents frontaliers, une mobilisation de nouvelles recrues a eu lieu mais, à ce jour, la MINUSS n'a pas pu confirmer les informations selon lesquelles des enfants auraient été recrutés dans certaines des garnisons régionales de la SPLA.

Violences sexuelles

62. Des violences sexuelles auraient été commises par les forces de sécurité dans le cadre du désarmement civil. Compte tenu de la stigmatisation associée à ce type de violences, il est probable qu'il n'est pas toujours rendu compte de ces incidents. Des mesures ont été prises pour arrêter et traduire en justice les responsables de violences sexuelles dans au moins une affaire liée au désarmement civil. Dans le comté de Bor, deux soldats de la SPLA ont été jugés coupables de viol et attendent que le chef d'état-major de la SPLA fixe leur peine. Ces mesures sont essentielles pour bien faire comprendre aux forces de sécurité que les violences sexuelles ne sauraient être tolérées.

63. En avril, la MINUSS a nommé son premier conseiller pour la protection des femmes chargé de diriger son programme contre les violences sexuelles liées aux conflits, conformément à la résolution 1888 (2009) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. D'autres conseillers seront nommés au niveau des États et des communautés. Il s'agira pour ces conseillers de suivre et d'analyser les affaires de violences sexuelles liées aux conflits, de faire rapport à ce sujet et d'intervenir, de façon à mettre en œuvre les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information établis au titre de la résolution 1960 (2010) du Conseil de sécurité. Les conseillers pour la protection des femmes œuvreront en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies afin d'améliorer l'accès des survivants à des services de santé essentiels et leur orientation vers ces services.

Prééminence du droit

64. Le manque de ressources, humaines, matérielles et financières, s'agissant de la prééminence du droit, en particulier en dehors des capitales des États, demeure un problème important. Pour ce qui est du renforcement des capacités nationales, la nomination d'un inspecteur des prisons a été une étape importante sur la voie de l'établissement d'un système pénitentiaire tenu de rendre des comptes et transparent. La MINUSS a fait porter ses efforts sur le renforcement des capacités et la fourniture d'un appui technique et logistique aux institutions judiciaires et établissements pénitentiaires, en particulier au niveau des États. Dans le cadre de la poursuite d'un programme de formation des formateurs destiné à l'Administration pénitentiaire nationale, 15 personnes formées par la MINUSS ont elles-mêmes formé 35 directeurs de prison au Centre de formation pénitentiaire de Djouba. La MINUSS a également mis sur pied une équipe de formation mobile et fourni une assistance technique au Groupe de travail de l'Administration pénitentiaire, qui a mis au point un règlement carcéral. La MINUSS, en partenariat avec le PNUD, a continué de s'employer à mettre en œuvre le projet d'indicateurs de la prééminence de droit afin d'évaluer l'efficacité des services de répression, des institutions judiciaires et des établissements pénitentiaires et d'établir un niveau de référence à partir duquel évaluer les progrès accomplis. L'appui technique apporté à la Direction de la justice militaire de la SPLA devrait s'améliorer grâce à l'arrivée récente du Chef de la Section de la justice militaire de la MINUSS. Le PNUD s'est efforcé de renforcer les capacités des autorités judiciaires et du Ministère de la justice, améliorant l'accès à la justice et apportant son soutien aux activités concernant le droit coutumier.

65. Pour aider le Gouvernement de la République du Soudan du Sud à mettre un terme à des détentions prolongées et arbitraires, la MINUSS a, à titre de mesure initiale, mené un projet pilote afin d'estimer la population détenue dans certaines prisons et postes de police de Djouba et Torit. La MINUSS guide et forme également des chargés de liaison avec les tribunaux et agents de probation de justice afin de remédier au problème des détentions prolongées et arbitraires en intervenant en temps voulu auprès des institutions judiciaires criminelles compétentes.

Droits de l'homme

66. La MINUSS a continué de fournir une assistance technique à la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud. Le 13 juin, la Commission, avec l'appui de la MINUSS, a lancé son premier plan de développement stratégique triennal. Les mesures d'austérité adoptées par le Gouvernement de la République du Soudan du Sud, qui se sont traduites par des coupes budgétaires de plus de 50 %, ont toutefois déjà entravé les opérations de la Commission, en particulier en dehors de la capitale. La MINUSS a apporté son appui à la rédaction par le Gouvernement de la législation sur la ratification des traités et, en collaboration avec la Commission, le Ministère de la justice, le Ministère des affaires étrangères et l'Assemblée législative nationale, a mené des ateliers avec le Gouvernement sur le processus de ratification des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme.

67. La SPLA a continué de refuser l'accès aux personnes qu'elle détenait, même si la situation s'est quelque peu améliorée au cours des quatre derniers mois, en particulier au Jongleï, où les commandants de l'Armée populaire ont assuré la MINUSS de leur coopération. Dans l'État d'Unity, la MINUSS continue d'enquêter sur la détention par la SPLA de quelque 20 nationaux soudanais, en particulier darfouriens et misseriya, et la disparition de trois Darfouriens à la mi-mars. Les responsables de la SPLA n'ont pas confirmé ces détentions en dépit des démarches effectuées à maintes reprises par la Mission. Dans l'État du Haut-Nil, la MINUSS s'est efforcée plusieurs fois de rendre visite à neuf prisonniers politiques du SPLM-Changement démocratique qui seraient détenus par la SPLA mais celle-ci lui a refusé tout accès, indiquant que les hommes en question n'étaient pas en détention. Le fonctionnaire de la MINUSS recruté sur le plan national arrêté par le Service de renseignement militaire de la SPLA le 26 février a été libéré à la mi-mai.

68. La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, a effectué sa première visite au Soudan du Sud du 8 au 12 mai et y a rencontré le Président Salva Kiir Mayardit et des responsables gouvernementaux afin d'aborder la protection des civils et autres questions relatives aux droits de l'homme, notamment la violence intercommunautaire au Jongleï.

Désarmement, démobilisation et réintégration

69. Le 28 mars, le Président de la Commission pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration de la République du Soudan du Sud a annoncé le report du programme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) qui devait commencer le 1^{er} avril. Les préparatifs se poursuivent pour le lancement de la phase pilote des opérations dans trois installations provisoires tandis qu'une nouvelle date de lancement est fixée. Le descriptif national de programme concernant le processus de DDR a été arrêté le 20 avril; ce processus devrait durer huit ans et prévoit une réduction des forces de sécurité de 150 000 personnes pour

un budget total de 1,2 milliard de dollars. Un montant de 381 millions de dollars devrait être fourni par les donateurs mais les efforts de mobilisation des ressources n'ont pas commencé. Pendant ce temps, le Ministère de la défense a défini les critères de sélection des candidats devant faire partie du processus de DDR. Il est toutefois à craindre que les donateurs ne soient pas disposés à soutenir ce processus s'ils estiment que le Gouvernement mobilise de front des combattants.

70. La MINUSS et le PNUD travaillent en étroite collaboration pour aider la Commission à concevoir un plan opérationnel réaliste qui tienne compte des incidences des mesures d'austérité et de la crise de trésorerie du Gouvernement de la République du Soudan du Sud du fait de la fermeture de l'oléoduc. La question se pose de savoir si l'absence de financement ne compromettra pas l'appui apporté à la Commission pour la mise en œuvre de l'élément réintégration du programme.

Réforme du secteur de la sécurité

71. S'agissant de la réforme du secteur de la sécurité, la MINUSS a continué d'apporter son soutien au développement des institutions nationales de sécurité et à l'élaboration des politiques concernant la sécurité en fournissant des conseils stratégiques au niveau ministériel. Grâce aux activités de sensibilisation et de consultation de la MINUSS et d'autres partenaires, le Gouvernement de la République du Soudan du Sud a décidé d'établir un secrétariat exécutif relevant du Conseil de sécurité national. Cette étape importante annonce la mise au point d'une politique de sécurité nationale, avec l'aide de la MINUSS et d'autres partenaires internationaux.

72. Avec pour objectif le renforcement du dispositif général de sécurité du pays, la MINUSS apporte son appui aux comités d'État chargés de la sécurité en fournissant des conseils techniques et en menant des activités de sensibilisation au niveau de l'État. La MINUSS soutient également les comités chargés de la sécurité de trois États; les critères d'éligibilité s'appliquant aux ressources humaines et l'absence de compétences professionnelles nationales au niveau des États font qu'il est difficile pour la MINUSS de déployer les experts nécessaires dans les 10 États.

73. La MINUSS a fourni des conseils techniques aux comités parlementaires, à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, à la chambre chargée d'examiner les plaintes et aux organisations de la société civile afin de renforcer encore leurs capacités en matière de supervision et de gouvernance et de faciliter la coordination entre ces parties prenantes. La MINUSS a également fourni une formation en matière de gouvernance et de contrôle du secteur de sécurité à des responsables de haut niveau de la SPLA et des services de police. Travaillant en étroite collaboration avec le Bureau pour la sécurité locale et le contrôle des armes légères et le Ministère de l'intérieur, la MINUSS a fourni un appui technique au processus législatif sur le contrôle des armes légères.

Déminage

74. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, le Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies a procédé au déminage de 1 138 108 mètres carrés au total dans 20 communautés touchées et détruit 283 mines antipersonnel, 45 mines antichars, 32 716 munitions d'armes légères et 3 898 engins non explosés. Quarante-deux équipes chargées de neutraliser les mines et les restes explosifs de guerre ont opéré dans huit États. Le Centre de coordination a apporté

son appui aux officiers de liaison de la MINUSS pour examiner les sites bombardés lors des bombardements aériens qui auraient eu lieu dans l'État d'Unity et continué d'ouvrir des routes dont on soupçonne qu'elles ont été minées de nouveau par des milices rebelles. Treize autres équipes ont mené des activités de sensibilisation aux risques que constituent les mines dans cinq États, informant ainsi 30 016 civils.

Plan d'appui à la consolidation de la paix

75. Conformément au paragraphe 18 de la résolution 1996 (2011) du Conseil de sécurité, le plan des Nations Unies à l'appui de la consolidation de la paix au Soudan du Sud a été arrêté en consultation avec les partenaires et fait sien par le Gouvernement. Comme l'a demandé le Gouvernement, ce plan porte essentiellement sur les priorités absolues en matière de consolidation de la paix figurant dans le plan de développement du Soudan du Sud ainsi que sur les processus de transition politique mentionnés dans la Constitution de transition de 2011 et clarifie les rôles de la MINUSS, de l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires à l'appui de sa mise en œuvre. Également à la demande du Gouvernement, le plan structure l'action des Nations Unies autour des cinq objectifs de consolidation de la paix et d'édification de l'État convenus à Busan à la fin de 2011 dans le cadre de la nouvelle donne en faveur d'un engagement international dans les États fragiles pour lequel le Soudan du Sud s'est proposé comme pays pilote. Sur les 43 priorités en matière de consolidation de la paix figurant dans le plan de développement, 15 produits prioritaires ont été identifiés en vue d'une mise en œuvre commune rapide par la MINUSS et l'équipe de pays. Le projet final fournit un complément d'analyse des incidences de la situation financière actuelle et des conséquences des tensions en cours entre les Gouvernements soudanais et sud-soudanais. La situation s'est aggravée pendant l'élaboration du plan des Nations Unies et devrait avoir des incidences sur son rythme de mise en œuvre.

76. En mai, la MINUSS et l'équipe de pays ont établi un plan opérationnel chiffré pour le plan des Nations Unies, grâce à l'assistance technique du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Ce plan opérationnel passe en revue les mesures qu'il convient de prendre pour parvenir aux 15 produits prioritaires et répartit les tâches entre l'équipe de pays et la MINUSS. Il analyse également les risques liés à la période d'austérité actuelle et à une détérioration possible de la situation en matière de sécurité, recensant les éléments du plan des Nations Unies sur lesquels l'austérité et la sécurité ne devraient pas avoir trop de conséquences, et qui par conséquent peuvent continuer à être mis en œuvre. Le 1^{er} mai, j'ai estimé que le Soudan du Sud pouvait avoir accès au Mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix du Fonds pour la consolidation de la paix.

VII. Situation humanitaire, relèvement, développement et retour des populations déplacées

Évolution de la situation humanitaire

77. La situation humanitaire s'est détériorée du fait de l'insécurité grandissante le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud, du conflit dans les États soudanais du Kordofan méridional et du Nil Bleu, des violences intercommunautaires et de l'insécurité alimentaire croissante. Durant les combats qui ont éclaté à la frontière en mars et avril, plus de 20 000 personnes ont été déplacées. Dans les États

du Bahr el-Ghazal occidental et septentrional et une partie de l'État de l'Unité, des personnes sont toujours déplacées. En outre, plus de 110 000 personnes ont fui les combats dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu pour se réfugier dans les États du Haut Nil et de l'Unité. Les organismes humanitaires partenaires ont continué de fournir une aide vitale aux 110 000 déplacés de la région d'Abyei en mai 2011 et aux 170 000 personnes touchées par les violences intercommunautaires à Jonglei. D'après les informations fournies par les autorités locales et les équipes d'évaluation, 93 incidents liés au conflit et ayant eu des conséquences humanitaires se sont produits durant la période considérée. Au cours de ces incidents, environ 77 000 personnes, dont une partie avaient déjà été déplacées le long de la frontière, ont à nouveau été déplacées, et plus d'une centaine ont été tuées. C'est dans les États de l'Unité, de Ouarab, des Lacs et de Jonglei qu'on a enregistré le plus grand nombre d'incidents ayant provoqué des déplacements de population.

78. L'insécurité alimentaire demeure l'une des plus sérieuses menaces pour le nouvel État. Avant l'arrêt de la production de pétrole, des études montraient que 4,7 millions de personnes, soit près de la moitié de la population, souffriraient de l'insécurité alimentaire en 2012. Ce nombre risque d'augmenter si la politique d'austérité se poursuit. La fermeture des frontières, la détérioration des termes de l'échange et l'inflation ont fait flamber les prix des denrées de base et des aliments, qui ont augmenté de 100 à 200 %. Dans certaines régions frontalières, on a enregistré une augmentation de 300 % pour certains produits. La malnutrition s'est aggravée. Dans cinq États, les taux dépassent les seuils d'urgence. Les organismes humanitaires ont installé sept chaînes d'acheminement de produits de première nécessité, notamment de vivres dans des centaines de localités avant le début de la saison des pluies, période durant laquelle jusqu'à 70 % du pays est inaccessible.

79. La SPLA et d'autres représentants de l'État ont continué de s'ingérer dans les activités humanitaires, 21 incidents, notamment des entraves à la liberté de circulation et des attaques contre le personnel, ayant été enregistrés entre mars et mai. Ces incidents sont allés de vols et de la confiscation de véhicules à des agressions contre des membres du personnel humanitaire, en passant par des cas de harcèlement aux points de contrôle et l'occupation d'écoles et de dispensaires.

Relèvement et développement

80. On s'attend à ce que l'adoption de mesures d'austérité retarde la mise en œuvre du plan de développement pour le Soudan du Sud. Pour s'assurer que les priorités seront respectées, le Gouvernement a demandé à ses partenaires internationaux d'axer les efforts sur la prestation de services essentiels dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, de renforcer les fonctions essentielles de l'État et de veiller à l'efficacité de l'utilisation des ressources. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont privilégié des programmes critiques au titre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. L'équipe de pays des Nations Unies continue d'aider à renforcer les capacités nécessaires au sein du Gouvernement, en dépit du contexte actuel. Dans le cadre de l'Initiative régionale de renforcement des capacités lancée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement avec l'appui du PNUD, les Gouvernements éthiopien, kényan et ougandais ont affecté, dans tout le Soudan du Sud, plus de 160 agents d'appui à la fonction publique appelés à travailler au sein des organes de l'État. Le PNUD et le FNUAP ont aussi déployé 138 Volontaires des Nations Unies expérimentés au sein des structures du

pays et des États. Au total, une équipe mixte de plus de 300 renforts a ainsi été intégrée dans les organes de l'État.

81. L'exécution de projets à effet rapide a été accélérée. En collaboration avec l'UNICEF, les écoles endommagées à la suite des violences intercommunautaires ont été remises en état à Jongleï. Dans le cadre d'un partenariat avec ONU-Habitat, des systèmes d'adduction d'eau sont actuellement mis en place dans trois comtés de l'État de Jongleï touchés par le conflit et dans un comté de l'État de Ouarab qui a accueilli des déplacés en provenance d'Abyei.

Retour des populations déplacées et réintégration

82. Le statut des Soudanais du Sud au Soudan est un sujet de préoccupation majeur, et l'ONU a recommandé à plusieurs reprises que les rapatriements s'effectuent dans la sécurité, l'ordre et la dignité. La date du 8 avril fixée par le Gouvernement soudanais pour permettre aux Soudanais du Sud de régulariser leur statut de résident est passée sans qu'un nouvel accord sur les modalités de retour ait été conclu entre les deux pays. À la fin d'avril, le Gouverneur de l'État du Nil Blanc a annoncé qu'environ 12 000 à 15 000 Soudanais du Sud se trouvant dans la province de Kosti, au Soudan, devraient partir d'ici au début de mai. Les centres de transit établis à Renk dans l'État du Haut Nil fonctionnant déjà à pleine capacité, il a été décidé que ce groupe serait transféré par avion vers Djouba et Malakal à partir de Khartoum. L'opération, qui était organisée par l'Organisation internationale pour les migrations et appuyée par les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud, a démarré le 14 mai, transportant entre 300 et 1 000 personnes par jour. À leur arrivée à Djouba, les rapatriés ont reçu un logement provisoire en attendant qu'ils puissent se rendre dans leur lieu d'installation final.

83. Le transport aérien des rapatriés précédemment laissés à Kosti, au Soudan, s'est achevé le 7 juin après 24 jours de vols. Au cours de l'opération, 11 840 personnes ont été transportées de Khartoum à Djouba sur 79 vols. Les organisations humanitaires ont continué de venir en aide aux rapatriés nouvellement arrivés au centre de transit de l'Institut national de formation des enseignants situé en dehors de Djouba, où se trouvent encore un peu plus de 3 000 d'entre eux, tandis que les autres ont rejoint des membres de leur famille à Djouba ou ont reçu une aide pour poursuivre leur trajet.

VIII. Questions transversales

Information

84. À la suite des bombardements dans l'État de l'Unité, certaines autorités sud-soudanaises et une partie de la population ont reproché à la MINUSS de n'être pas intervenue de façon adéquate afin de protéger les civils. Il a fallu mener des activités d'information de vaste portée pour expliquer que si la MINUSS est bien investie d'un mandat de protection au Soudan du Sud, cela n'inclut pas la protection du territoire ou des frontières, ni la protection contre des bombardements aériens. D'importants efforts ont été entrepris avec les médias, le Gouvernement, les parlementaires, la société civile et les dignitaires religieux au niveau des États et du pays pour diffuser des informations sur le mandat de la MINUSS, les déclarations de l'ONU et de la communauté internationale condamnant les attaques aveugles perpétrées contre des civils à la frontière et la résolution 2046 (2012) récemment

adoptée par le Conseil de sécurité, qui appelle à la cessation des hostilités et à la reprise des négociations entre les deux pays. Ces efforts ont eu des résultats notables.

85. Dans l'État de Jonglei, la MINUSS a mené des activités d'information sur le rôle de la mission et participé à l'action de sensibilisation conduite sous la houlette du Gouvernement de la République du Soudan du Sud. La Radio Miraya a servi de tribune pour discuter du processus de paix. Elle a diffusé des messages de la MINUSS sur la protection des civils et a aussi organisé des entretiens et des débats de table ronde avec les parties prenantes mettant l'accent sur la responsabilité du Gouvernement en matière de protection.

Conduite de l'examen des moyens civils à mobiliser au lendemain d'un conflit

86. Plus de 200 participants ont suivi la première partie du programme de renforcement des capacités pour le personnel recruté sur le plan national. La deuxième partie du programme a commencé à être mise en œuvre et 100 agents recrutés sur le plan national suivent actuellement un programme de certification des compétences dispensé par l'Institut ougandais de gestion et d'administration à Entebbe. On s'attend à ce que 120 agents recrutés sur le plan national suivent d'autres programmes de ce type au cours des deux ou trois prochains mois.

Déontologie et discipline

87. Les activités menées par la MINUSS dans le domaine de la déontologie et de la discipline ont porté sur l'élaboration de politiques, la définition de directives techniques à l'intention des responsables et la prévention. Des activités d'information sur les devoirs et les obligations des fonctionnaires sont actuellement dispensées à l'intention des superviseurs et responsables des composantes militaires et civiles de la MINUSS comme suite aux circulaires ST/SGB/2005/20 (Prévention du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et de l'abus d'autorité au travail) et ST/SGB/2008/5 (Interdiction de la discrimination, du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et de l'abus de pouvoir).

Problématique hommes-femmes

88. La MINUSS a contribué à sensibiliser la population à l'importance que revêt l'éducation des filles et aux pratiques et croyances traditionnelles néfastes, y compris les mariages forcés et précoces, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. La MINUSS et ONU-Femmes ont fourni un appui technique au Ministère de la condition féminine, de l'enfance et de la protection sociale afin de relancer le Forum de coordination des questions liées à la problématique hommes-femmes à Djouba et à des membres formés de la MINUSS participant au Forum des femmes pour le dialogue et la paix, qui ont organisé des initiatives de paix axées sur l'alerte rapide à Jonglei. La MINUSS a aussi organisé des sessions de formation consacrées à la violence à l'égard des femmes à l'intention des autorités et des législateurs du Soudan du Sud. Plus de 140 membres de la MINUSS ont suivi une formation à la transversalisation de la problématique hommes-femmes.

89. À l'occasion de la Journée internationale de la femme, la MINUSS a aidé le Gouvernement à organiser des manifestations dans tous les États du Soudan du Sud

sur le thème « Donner aux femmes les moyens d'éliminer la faim et œuvrer de concert pour mettre fin à la violence ».

VIH/sida

90. L'épidémie du VIH au Soudan du Sud est considérée comme généralement faible. On enregistrait un taux de prévalence de 3,06 % à la fin de 2011. En application de la résolution 1983 (2011) du Conseil de sécurité, une équipe spéciale chargée de la lutte contre le VIH/sida, comprenant des membres de la MINUSS, d'ONUSIDA, de la Commission de lutte contre le VIH/sida et des forces organisées du Gouvernement de la République du Soudan du Sud, a été constituée pour aider à la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités dans ce domaine au sein de la Mission et du Gouvernement. Deux mille soixante-neuf soldats de la SPLA et des civils (soit 2 027 hommes et 42 femmes) ont eu recours à des services de conseils et de dépistage volontaires et confidentiels dans tout le Soudan du Sud. La Mission a aussi décerné un diplôme à 53 éducateurs en matière de VIH/sida.

Sécurité du personnel

91. L'escalade des hostilités avec le Soudan a aussi eu des conséquences sur la sécurité et le bien-être du personnel et sur les opérations et les biens de la Mission dans les États frontaliers du nord, en particulier dans la ville de Bentiu et dans l'État de l'Unité. Les mesures de sécurité renforcées ont été bien suivies et le personnel de la Mission n'a pas subi de préjudice, même si le bombardement perpétré dans le comté de Mayom, le 15 avril, a causé plusieurs dommages collatéraux à une base d'appui de comté des Nations Unies. À la mi-avril, le personnel non essentiel basé à Bentiu a été déplacé pendant plusieurs semaines.

92. Deux agents de la sécurité de la MINUSS affectés dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional, qui avaient été enlevés le 24 février, ont été libérés à la mi-mai après avoir été détenus pendant près de trois mois au Darfour. Le 28 avril, quatre démineurs (1 fonctionnaire de l'ONU, 2 agents contractuels et 1 membre d'une organisation non gouvernementale internationale) ont été portés disparus dans le nord de l'État de l'Unité. Ils ont été emmenés à Khartoum par l'armée soudanaise et retenus pendant trois semaines avant d'être remis en liberté. De plus, deux membres d'organisations non gouvernementales internationales ont été enlevés par des milices le 27 avril dans le Haut Nil, emmenés à Kosti, au Soudan, et libérés à la mi-mai.

Aspects financiers

93. Dans sa résolution 66/243, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 839 490 000 dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission pour la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013. Au 19 juin 2012, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUSS s'élevait à 62,5 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix à la même date s'élève à 1 343,9 millions de dollars. Au 19 juin 2012, les remboursements au titre des contingents et du matériel appartenant aux contingents pour la période allant jusqu'au 31 janvier 2011 et au 31 décembre 2011, respectivement, ont été effectués conformément au calendrier trimestriel des paiements.

Observations et recommandations

94. À la veille du premier anniversaire de l'indépendance du Soudan du Sud, un bilan des 12 derniers mois fait apparaître quelques progrès importants, comme cela est décrit dans le présent rapport et les deux rapports précédents. Toutefois, la progression soutenue de l'édification de l'État par le Gouvernement et la réalisation des priorités fixées en matière de renforcement des capacités se sont heurtées à des obstacles de taille et le Gouvernement a dû faire face à de multiples crises sur le front de la sécurité et dans les domaines économique et humanitaire. On s'attend à ce que la crise économique qui s'annonce à la suite de l'arrêt de la production pétrolière et de la perte de 98 % des revenus du pays, les graves problèmes sur le plan de la sécurité et de la protection découlant des hostilités à la frontière avec le Soudan, les tensions intercommunautaires et les activités des milices rebelles, ainsi que la crise alimentaire qui sévit et la crise imminente liée à la fermeture de la frontière avec le Soudan et au retour des Soudanais du Sud du Soudan continuent d'entraver la réalisation de progrès dans les prochains mois.

95. Les conséquences de la perte des recettes publiques ne se limitent pas à Djouba ou aux quelques centres urbains seulement. La plupart des Soudanais du Sud vivent dans des régions reculées, loin de l'économie monétarisée, mais sont durement touchés par les fluctuations des prix des céréales et du bétail. L'essor d'un marché parallèle est très inquiétant, car il provoque l'inflation et fait disparaître les denrées alimentaires. Les marchés urbains pâtissent de la pénurie des produits de base et le manque de carburant affecte l'ensemble de la population. Le Gouvernement du Soudan du Sud devra prendre d'urgence des mesures prudentes pour faire face à ces changements qui pourraient s'avérer dévastateurs.

96. L'escalade des violences à la frontière et la confiscation des recettes pétrolières ont aussi eu des répercussions sur le programme de réforme du Gouvernement, en particulier sur la réforme dans le secteur de la sécurité et sur l'opération de désarmement, démobilisation et réintégration. Mais les représentants de l'État du Soudan du Sud affirment que la réforme et le redimensionnement des forces de défense et de sécurité continuent de figurer parmi les premières priorités. Pour progresser dans ce domaine prioritaire, le Gouvernement doit prendre des mesures en vue de mettre fin à toutes les opérations de recrutement et de mobilisation, et les pouvoirs publics et la MINUSS doivent mener à bien les préparatifs en vue de lancer la phase pilote de l'opération de désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi que de remédier aux insuffisances constatées dans la planification de la réintégration et la mobilisation des ressources. Malgré les difficultés économiques et les problèmes qui se posent dans le domaine de la sécurité, le Gouvernement doit redoubler d'efforts en vue de renforcer et de réformer les secteurs de la sécurité et de la justice et d'établir une importante mesure de légalité.

97. Un processus d'élaboration de la constitution ouvert à tous et consultatif est un aspect essentiel de l'édification de l'État, et l'établissement d'une nouvelle nation démocratique ne devrait pas attendre le règlement des crises actuelles. La Commission nationale de révision de la Constitution en est presque à la moitié de son mandat d'un an, mais n'est toujours pas en état de fonctionner. De même, la loi électorale doit encore être adoptée, une commission électorale nationale doit être formée et la mise en application des mesures de lutte contre la corruption doit se poursuivre, si l'on veut progresser dans les principales étapes politiques. Le

Gouvernement doit maintenir l'engagement qu'il a pris de respecter le quota de 25 % de femmes dans toutes les instances décisionnelles et à tous les niveaux de la fonction publique.

98. Le Gouvernement a pris des mesures louables pour mettre fin au cercle vicieux des violences intercommunautaires dans l'État de Jonglei en organisant la Conférence de paix à l'intention des différentes communautés de l'État de Jonglei et en déployant de nouvelles forces de sécurité. Dans ses deux premiers mois, l'opération de désarmement des civils s'est déroulée de manière relativement pacifique et ordonnée. On constate toutefois avec inquiétude que dans certaines régions, les atteintes aux droits de l'homme tendent à se multiplier et, avec l'arrivée de la saison des pluies et la poursuite des razzias de bétail entre les différentes ethnies, il existe un risque de reprise des violences, en particulier si le processus de désarmement est à moitié achevé et si les dispositions prises pour protéger la population désarmée demeurent insuffisantes. Je félicite le Gouvernement de s'être engagé à signaler toutes les exactions qui seront commises au cours de cette importante opération. Il est aussi essentiel que le Gouvernement de la République du Soudan du Sud prenne des mesures en vue d'assurer la sécurité au sein des communautés et entre les communautés qui se sentent vulnérables par suite du désarmement. Pour assurer la protection des populations désarmées, l'opération de désarmement des civils devrait aussi être soutenue par des initiatives durables de réconciliation intercommunautaire et la mise en œuvre des décisions adoptées, la fourniture de dividendes de la paix, des activités de sensibilisation visant à faire évoluer les mentalités des jeunes dans les campements pastoraux qui pensent que la sécurité dépend de la possession d'un fusil, et l'établissement d'un réel État de droit et de l'autorité de l'État.

99. Par ailleurs, le respect du principe de responsabilité est nécessaire pour permettre le rétablissement de la paix et de la sécurité. J'invite le Gouvernement à donner suite aux recommandations faites à l'issue de la Conférence de paix organisée à Jonglei à l'intention de toutes les communautés de l'État et dans le rapport sur les droits de l'homme établi par la MINUSS concernant les attaques perpétrées dans l'État de Jonglei entre décembre 2011 et février 2012, et je demande en particulier à la Commission d'enquête de commencer à mener ses travaux de manière indépendante et impartiale. Je suis particulièrement préoccupé par les cas de viols, d'enlèvements, d'assassinats et autres graves violations des droits de l'homme signalés dans les États de Jonglei et de l'Équatoria oriental. Si je me félicite des mesures prises à ce jour à l'encontre des auteurs de violations des droits de l'homme dans le cadre du processus de désarmement des civils, il importe toutefois que le Gouvernement enquête sur tous les cas présumés de violations des droits des civils dans le contexte du désarmement qui ont été mis en évidence par la MINUSS et qu'il traduise en justice ceux qui sont accusés de ces crimes.

100. La plupart des difficultés susmentionnées sont liées d'une façon ou d'une autre à la nécessité d'entretenir des relations constructives avec le Soudan. L'établissement de relations de bon voisinage avec Khartoum aiderait le Soudan du Sud à lutter plus efficacement contre ses problèmes. Pour assurer la viabilité du Soudan du Sud en tant que nouvel État indépendant, il n'y a pas de meilleure solution que de nouer un nouveau partenariat avec son voisin du nord. Le climat positif qui entourait les préparatifs d'un sommet présidentiel avant que n'éclatent les violences à la frontière a montré que les deux pays peuvent changer la dynamique pour s'orienter dans une direction plus positive lorsque la volonté

politique existe. Le Soudan du Sud et le Soudan se trouvent actuellement à la croisée des chemins et c'est un moment décisif pour les deux pays. À cette fin, il est essentiel que les deux États respectent les dispositions de la résolution 2046 (2012) du Conseil de sécurité, qu'ils mettent en place des mécanismes de contrôle à la frontière et qu'ils parviennent dès que possible à un accord sur les questions en suspens.

101. Malgré les problèmes auxquels le Soudan du Sud doit faire face, ses priorités nationales et celles de la MINUSS telles que définies dans la résolution 1996 (2011) du Conseil de sécurité demeurent valables. La consolidation de la paix, la protection des civils et le renforcement des capacités restent des tâches urgentes et une préoccupation de plus en plus pressante pour le nouvel État. Par ailleurs, l'évolution de la situation exige de procéder régulièrement à un bilan et de modifier l'ordre de priorité des domaines d'intervention importants de la MINUSS, et les calendriers pour certaines activités, telles que l'opération désarmement, démobilisation et réintégration et la réforme du secteur de la sécurité, ont de ce fait dû être adaptés aux nouvelles réalités.

102. J'ai été informé des réserves du Gouvernement de la République du Soudan du Sud à l'égard du mandat de la MINUSS telles qu'elles ont été exprimées dans la lettre adressée au Conseil de sécurité par le Vice-Président du Soudan du Sud le 12 juin. Cependant, compte tenu de la situation en matière de sécurité sur le terrain, de la perte de vies civiles l'an dernier et des moyens dont dispose le Gouvernement de la République du Soudan du Sud pour protéger ses citoyens, j'estime que le mandat de la MINUSS devrait continuer de relever du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et ce, afin de maintenir la capacité de l'ONU d'offrir une assistance impartiale au Gouvernement pour protéger ses citoyens comme cela a été le cas lors de la crise qui a éclaté dans l'État de Jongleï. Je recommande donc de proroger d'un an, soit jusqu'au 8 juillet 2013, le mandat de la MINUSS, dans les conditions fixées.

103. Les domaines de responsabilité de la MINUSS demeureraient inchangés dans le cadre de son mandat renouvelé, mais il serait procédé à une réévaluation de ses ressources. Les enseignements tirés de la première année d'opérations indiquent qu'il est essentiel de permettre à la Mission d'avoir la mobilité voulue pour qu'elle puisse jouer son rôle de protection et de consolidation de la paix. Les groupes de population particulièrement exposés et auxquels ne s'étend pas l'autorité de l'État sont aussi ceux qui sont les plus difficiles à atteindre. Toutes les composantes intégrées de la MINUSS doivent avoir accès à autant de régions que possible du pays tout au long de l'année. Or, la saison des pluies rend les transports routiers impossibles dans la plupart des régions d'avril à novembre. Alors que la Mission continue de s'appuyer sur ses appareils civils, elle manque d'hélicoptères militaires polyvalents pour assurer le transport des marchandises dangereuses et pour extraire des contingents ou des membres du personnel lorsqu'éclatent des violences. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions s'emploient activement à solliciter l'aide des États Membres pour ce qui est des hélicoptères militaires. Sachant qu'une vaste partie du pays est traversée par de grands fleuves et des cours d'eau saisonniers peu profonds, et qu'il n'existe pas de possibilités de transport par voie fluviale sur le marché local, j'ai aussi chargé le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions du Secrétariat de réaliser une étude en vue de déterminer si la mobilité de la Mission pourrait être améliorée en déployant des moyens de navigation sur le

système fluvial du Soudan du Sud. Les résultats de cette évaluation seraient présentés au Conseil de sécurité dans mon prochain rapport sur le Soudan du Sud.

104. Je voudrais, pour terminer, exprimer ma reconnaissance à ma Représentante spéciale pour le Soudan du Sud, Hilde Frafjord Johnson, ainsi qu'à l'ensemble du personnel militaire, civil et de police de la MINUSS et remercier l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires au Soudan du Sud, ainsi que les États Membres qui fournissent des effectifs militaires et de police à la Mission.

Annexe

Critères permettant de mesurer les progrès accomplis par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Aperçu général

1. Le rôle principal de la MINUSS est de concourir à la consolidation de la paix et de la sécurité ainsi qu'à mettre en place les conditions favorables au développement de la République du Soudan du Sud, pour aider les autorités du Soudan du Sud à gouverner de façon efficace et démocratique. La MINUSS mesurera ainsi les progrès qu'elle a accomplis durant les premières années de son mandat, en fonction de critères fondamentaux en matière de politique et de sécurité nationales.

2. La fonction de ces critères est de dégager des objectifs précis, faisables et réalistes permettant de mesurer les progrès de la MINUSS. Ils ont été élaborés en consultation avec les autorités du Soudan du Sud. Pour sa planification de la période 2012-2013, la MINUSS s'est concentrée sur des activités de soutien direct aux autorités du Soudan du Sud dans l'application des cinq critères présentés ci-après. La mise en œuvre sera échelonnée en fonction du calendrier établi par le pays pour franchir les grandes étapes politiques. Les critères seront vérifiés une fois que le Gouvernement du Soudan du Sud aura mis en place des pouvoirs publics efficaces, tenu des élections conformes à la Constitution et suffisamment renforcé les capacités de ses forces de l'ordre et services de sécurité pour qu'ils soient en mesure de faire respecter l'ordre public et protéger la population civile.

3. L'appui que la Mission apportera aux autorités du Soudan du Sud visera à renforcer les capacités de l'État, en tenant directement compte de ses priorités de développement. À cet égard, les critères correspondent également aux objectifs fondamentaux élaborés dans le Plan de développement du Soudan du Sud. La Mission établira des rapports réguliers sur les progrès accomplis au regard de ces critères, compte tenu de l'évolution de la situation dans la région, et recommandera, si nécessaire et en consultation avec les autorités, d'adapter les critères et indicateurs en sorte qu'ils demeurent réalistes et faisables.

Critères

Indicateurs de succès

Critère I

La République du Soudan du Sud a suffisamment renforcé ses capacités pour prévenir, atténuer et régler les conflits et remplir efficacement la responsabilité lui incombant de protéger les civils.

- a) L'incidence de la violence armée à grande échelle au Soudan du Sud s'est nettement réduite avec le temps.
- b) Des mécanismes d'alerte et d'intervention rapides fonctionnent et permettent de repérer les menaces pesant sur les civils.
- c) Le nombre de pertes causées parmi les civils par la violence et le conflit armé diminue.
- d) Des mécanismes efficaces aux niveaux local et national ont été mis en place pour atténuer et régler les conflits, et la population juge les pouvoirs publics capables de remplir cette fonction.

- e) Le nombre de violations graves des droits des enfants diminue grâce au mécanisme de surveillance et de communication et à la mise en œuvre du plan d'action par les acteurs concernés.
- f) Les acteurs concernés appuient les mécanismes de surveillance et de communication dans les affaires de violence sexuelle commise en période de conflit, et le nombre d'affaires de ce genre, liées au conflit, diminue.
- g) Les déplacements forcés de populations civiles diminuent.
- h) La protection des civils est reconnue comme une des principales responsabilités incombant aux forces de sécurité du pays, et elle est assurée par des directives et commandements.

Critère II

Le Gouvernement de la République du Soudan du Sud a mis en place, aux niveaux national et local, les fondations qui lui permettent de gouverner de manière efficace et démocratique.

- a) D'ici à 2014, la nouvelle Constitution de la République du Soudan du Sud est adoptée et acceptée comme telle par toutes les parties prenantes et prévoit la représentation des femmes.
- b) Il existe des preuves tangibles de l'amélioration de l'efficacité des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire de l'État aux niveaux national et des États.
- c) Des élections seront tenues dans l'ensemble du pays, d'ici à 2015, de façon libre, juste, pacifique et conforme à la Constitution.
- d) Le programme de réforme établi par le Conseil des ministres (dont l'adoption de la nouvelle loi sur les partis politiques et de la nouvelle loi électorale, la création d'une Commission électorale nationale et d'une Commission nationale de révision constitutionnelle) est adopté d'ici à 2013 et mis en œuvre, dans la transparence, d'ici à 2015.
- e) Le travail de la Commission de lutte contre la corruption est manifeste et s'avère efficace, notamment pour ce qui est de ses fonctions dans les enquêtes et les poursuites prévues au paragraphe 144 et dans la Constitution de transition.
- f) Les autorités mettent en œuvre le plan de travail biennal de l'Initiative de transparence des industries extractives pour obtenir la certification de conformité aux normes.
- g) Les médias indépendants mènent leurs activités en toute liberté.

Critère III

Les forces de l'ordre et de sécurité du Soudan du Sud sont mieux à même de maintenir l'ordre public et d'administrer la justice.

- a) Une stratégie nationale de sécurité est élaborée, en conformité avec les normes internationales et les obligations internationales du Soudan du Sud.
- b) Les pouvoirs publics atteignent leurs objectifs de réajustement des effectifs de l'Armée populaire de libération du Soudan et autres services de sécurité.
- c) Le désarmement et la démobilisation des anciens combattants, notamment de tous les enfants, sont menés à terme, la réintégration est en cours et les partenaires des autorités sont en mesure de poursuivre efficacement ce processus.
- d) Adoption de la législation régissant les opérations des services de police du Soudan du Sud, notamment les responsabilités de la police, l'inspection des services et la fiabilité et la transparence des écritures
- e) Les services de police du Soudan du Sud sont déployés dans tous les États et comtés et il existe des preuves tangibles de leur efficacité croissante.
- f) Les services de police du Soudan du Sud participent aux mécanismes régionaux de coopération transfrontière.
- g) Le plan d'action national sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité est élaboré et sa mise en œuvre a commencé.
- h) Il existe des preuves tangibles de l'efficacité croissante des forces de l'ordre et de l'appareil judiciaire, notamment du système pénitentiaire.
- i) Élaboration d'un système de justice militaire, qui complète la justice civile

Critère IV

Les autorités du Soudan du Sud surveillent la situation au regard des droits de l'homme et s'efforcent d'en empêcher les violations graves.

- a) La législation interne est harmonisée avec les normes internationales en matière de droits de l'homme.
- b) Un plan d'action national en matière de droits de l'homme est adopté et des éléments attestent du fait que la Commission nationale des droits de l'homme applique les Principes de Paris.
- c) Des protocoles relatifs aux droits de l'homme sont élaborés afin de régir les enquêtes sur les violations alléguées et appliqués aux niveaux des États et des comtés.
- d) L'interdiction faite aux forces de l'ordre de recruter et d'exploiter des enfants est appliquée par des directives et commandements.

e) Des mécanismes sont en place pour tenir les membres des forces de sécurité qui ont violé les droits de l'homme comptables de leurs actes.

f) Le nombre des détentions arbitraires et prolongées diminue fortement.

Critère V

Le Gouvernement de la République du Soudan du Sud a mis en place les bases du développement durable.

a) La mise en œuvre du Plan de développement du Soudan du Sud est en cours.

b) Le plan d'appui des Nations Unies à la consolidation de la paix est mis en œuvre, en soutien aux autorités du Soudan du Sud.

c) Les autorités du Soudan du Sud adoptent et appliquent une procédure obligatoire pour la présentation, l'exécution et l'audit du budget.

d) Le Gouvernement augmente régulièrement les crédits budgétaires affectés aux investissements dans le secteur social et le secteur productif.

e) Les rapatriés sont intégrés aux communautés locales.